



Réf: 033/RO-SNOIE/FODER/102021

OBSERVATION INDEPENDANTE EXTERNE

MISSION DE VERIFICATION DES ALERTES FORESTLINK D'ACTIVITES FORESTIERES PRESUMEEES ILLEGALES DANS LES VILLAGE NGWEI 2 ET MAPOUBI

(Arrondissements de Pouma et Ngwei, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral)

Octobre 2021



Date d'Approbation	19/11/2021
Référence PV	41 ^{ème} CTE
Visa	

Forêts et Développement Rural

Tel: 00 237 222 00 52 48 | E-mail: forest4dev@gmail.com |

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

*Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis du **Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO)** ou du **Pegasys Programme Management Support Team (PMST)**.*

Projet : « **Intégrer le suivi communautaire en temps réel pour maintenir les moyens de subsistance et les forêts en Afrique centrale et de l'Ouest** » (Projet RTM2)

Référence du projet : RTM2-FGMC3-1821

Nature du document : Rapport de mission de vérification des alertes Forestlink d'activités forestières présumées illégales dans les villages Ngwei 2 et Mapoubi, Arrondissements de Pouma et Ngwei, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral– Cameroun

Période : Octobre 2021

Date de soumission : 19 Novembre 2021 (MINFOF)

Auteur : Forêts et Développement Rural (FODER)

www.forest4dev.org

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

E-mail : foder_org@yahoo.fr

Tel : 00 237 222 00 52 48

Crédit photos : © FODER 2021

Organisation	Forêts et Développement Rural (FODER),
Date de la mission	26 - 28 octobre 2021
Coordonnateur	Justin KAMGA
Contact :	BP 11417 Ydé, Tél. :237 222 00 52 48 / forest4dev@gmail.com
Signature :	Le Coordonnateur  Justin KAMGA

Sommaire

Liste des acronymes.....	4
1. Résumé exécutif.....	5
2. Contexte et justification	7
3. Objectifs.....	9
4. Matériel, Méthodologie et Composition de l'équipe	9
4.1. Matériel.....	9
4.2. Méthodologie.....	9
4.3. Composition de l'équipe.....	10
5. Résultats obtenus	10
5.1. Faits observés et imagerie.....	10
5.2. Synthèses des entretiens	15
5.2.1. Entretien avec les membres de la communauté de Ngwei2	15
5.2.2. Entretien avec le Sous-préfet de Pouma	15
5.2.3. Entretien avec un agent du Poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ngwei (Makondo).....	16
5.3. Cartographie des faits observés dans les forêts du domaine national des villages Mapoubi et Ngwei2	17
5.4. Analyse des faits.....	18
6. Difficultés rencontrées	18
7. Conclusion et recommandations	19
8. Annexes:	20
8.1. Annexe 1 : Tableau de présentation des volumes de billes de bois gisant au sol dans les FDN de Mapoubi	20
8.2. Annexe 2 : Tableau de données de débités de bois observés dans les FDN de Mapoubi ...	21
8.3. Annexe 3 : Tableau de données de souches ne portant aucune marque localisées dans les FND.....	22
8.4. Annexe 4 : Extrait de la liste des titres valides (avril 2020).....	23
8.5. Annexe 5 : Lettre de dénonciation d'un leader de la communauté de Ngwei2.....	26

Liste des acronymes

APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire relatif à l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et de produits dérivés.
CPCFC	Chef de Poste de Contrôle Forestier et Chasse
DDFOF	Délégation Départementale du Ministère des Forêts et de la Faune
FDN	Forêts du Domaine National
FODER	Forêts et Développement Rural
GPS	Global Positioning System
MINFOF	Ministre/Ministère des Forêts et de la Faune
OIE	Observation Indépendante Externe
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RTM	Real Time Monitoring (Suivi en Temps Réel des Forêts)
SNOIE	Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe
SUHE	Association Terre et Ressources pour le Développement Durable
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VC	Vente de Coupe

1. Résumé exécutif

Plus de vingt-sept alertes issues de la plate forme forestlink ont récemment été transmises depuis les villages Mapoubi et Ngwei 2, arrondissements de Ngwei et Pouma, département de la Sanaga Maritime. Après analyse de ces alertes, la coordination du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) a autorisé la réalisation d'une mission d'OIE conduite par Forêts et Développement Rural (FODER) et Association Terre et Ressources pour le Développement Durable (SUHE). La mission de vérification s'est déroulée du 26 au 28 octobre 2021, et avait pour but de documenter les allégations d'exploitation forestière illégales informées par ces différentes alertes.

Aux termes de la mission, les indices d'exploitation forestière présumée illégale ci-après ont été observés et documentés dans les villages Mapoubi et Ngwei 2, arrondissements de Ngwei et Pouma:

- **Dans le village Mapoubi (Arrondissement de Ngwei)**, une exploitation forestière en débités de diverses essences dans les forêts du domaine national (FDN) par des individus non identifiés.
 - 122,146 m³ de bois en grumes de différentes essences gisant au sol soit : 115, 1124 m³ d'Ekop Beli (*Berlinia bifoliolata*) et 7,0336 m³ de Padouk (*Pterocarpus soyauxii*);
 - 07 parcs de bois débités de 25,088 m³ de différents essences dans les FDN soit : 6,4 m³ d'Ekop beli ; 3,2 m³ de Padouk ; 3,968 m³ d'Azobé; 11,52 m³ d'Illomba (*Pycnanthus angolens*) ;
 - 02 souches d'Ekop beli non marquées dans les FDN.
- **Dans le village Ngwei2 (Arrondissement de Pouma)**
 - 13 souches non marquées de différentes essences soit : 01 souche de Movingui (*Distemonanthus benthamianus*) , 01 souche de Bilinga (*Nauclea diderrichii*) et 11 souches d'Ekop beli.

Les faits observés dans les villages Mapoubi et Ngwei2 sont localisés dans les forêts du domaine national (FDN). Ces activités se déroulent en violation des dispositions de l'article 53 (1)¹ de la loi forestière n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la

¹ - (1) L'exploitation des forêts du domaine national s'effectue par vente de coupe, par permis ou par autorisation personnelle de coupe.

pêche et reprimés par les dispositions des articles 156² et 159³ de la même loi. De ce fait FODER recommande au Ministre des Forêts et de la Faune de :

- Commettre une mission de contrôle dans les arrondissements de Ngwei et Pouma plus particulièrement dans les villages Mapoubi et Ngwei2 afin de mettre fin aux activités d'exploitation forestière non autorisées qui s'y déroulent, et de punir les responsables et leurs complices conformément aux lois du Cameroun.

² .- est puni d'une amende de 200 000 à 1 000 000 francs CFA et d'un emprisonnement d'un (1) mois à six (6) mois ou de l'une seulement de ces peines, l'auteur de l'une des infractions suivantes : l'exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national ou communautaire, en violation des Articles 52, 53 et 54, sans préjudice des dommages et intérêt sur les bois exploités, tels que prévus par l'Article 159

³ les dommages et intérêts relatifs aux bois exploités de façon frauduleuse sont calculés sur la base de l'application de la valeur mercuriale entière en vigueur sur les essences concernées.

2. Contexte et justification

Le Département de la Sanaga Maritime au Cameroun est localisé dans la Région du Littoral. Depuis le mois d'octobre 2021, les membres des communautés de Mapoubi et Ngwei2 ont collecté et transmis vingt-sept (27) alertes Forestlink sur la plateforme.

Lors de la mission de suivi des activités du projet RTM2 dans la région du Littoral, FODER a réalisé la pré vérification de ces alertes Forestlink dans l'optique de s'assurer de la qualité des informations reçues.

Pour l'heure, la consultation de l'atlas forestier 2020 et la liste des titres valides rendue public par le MINFOF au 29 avril 2020 ne présente aucun titre valide dans les zones impactées par ces activités forestières.

Et, en dépit de tout cela, l'exploitation forestière est en cours dans les localités de Ngwei et Pouma, notamment dans les villages Mapoubi et Ngwei2. Ce faisant, FODER dans le souci de documenter ces informations transmises par les alertes Forestlink a autorisé une mission d'OIE dans ces localités susmentionnées. Ladite mission a été réalisée conjointement avec l'Association Terre et Ressources pour le Développement Durable (SUHE) du 26 au 28 octobre 2021.

Cette activité s'est déroulée dans le cadre du projet « ***Intégrer le suivi communautaire en temps réel pour maintenir les moyens de subsistance et les forêts en Afrique centrale et de l'Ouest (RTM2)*** ».

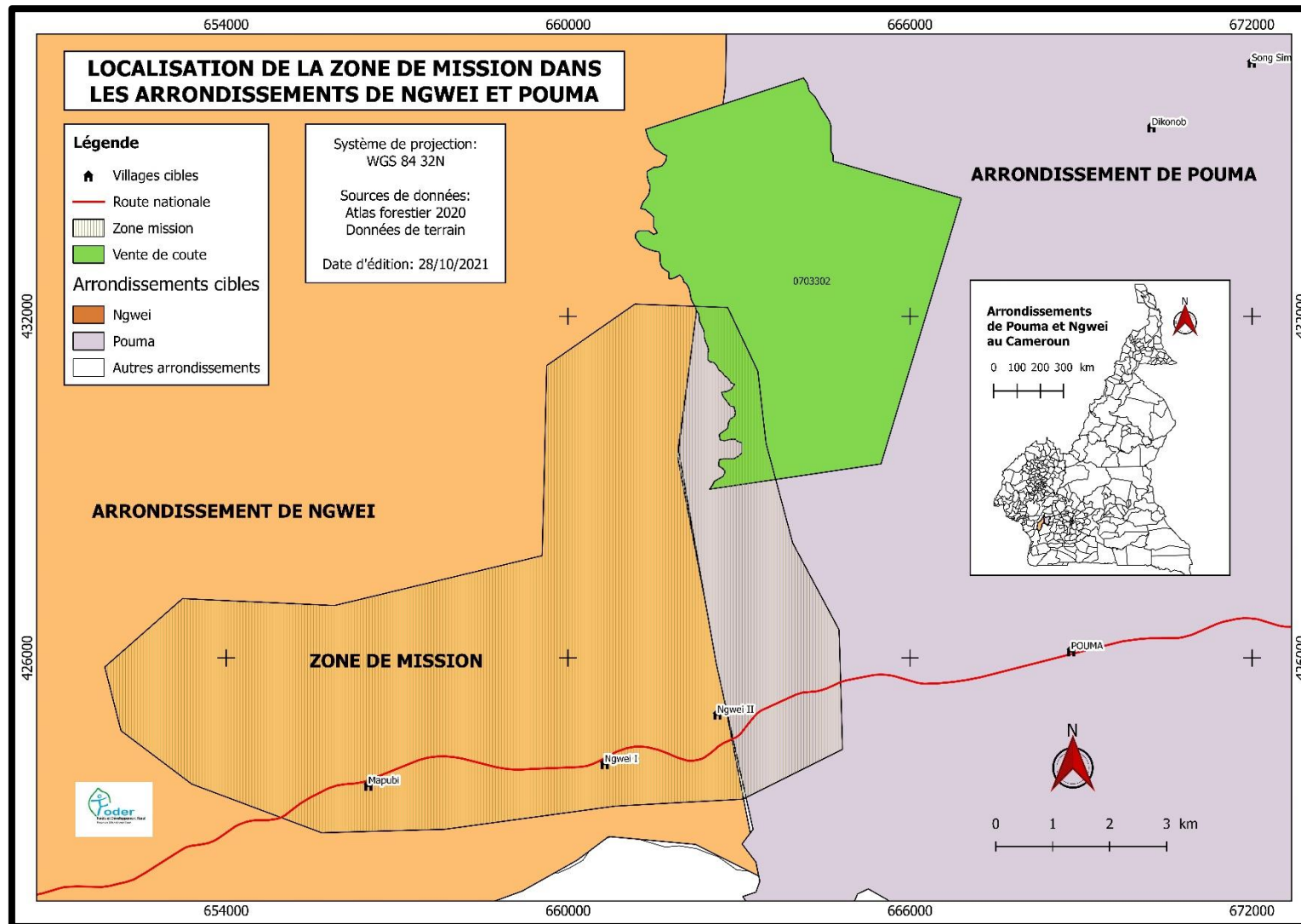
Carte de localisation de la zone de la mission d'observation dans les arrondissements de Ngwei et Pouma

Figure 1 : Carte de la zone de la mission de vérification dans les arrondissements de Ngwei et de Pouma

3. Objectifs

Cette mission de vérification visait globalement à observer et documenter les activités forestières perpétrées dans les arrondissements de Ngwei et Pouma, respectivement les villages Mapoubi et Ngwei2.

Spécifiquement, il s'agissait de :

1. Collecter et documenter toutes les informations sur les activités d'exploitation forestière menées dans les forêts du domaine national des villages Nwgei2 (Pouma) et Mapoubi (Ngwei) ;
2. Elaborer la cartographie des faits observés par la mission ;
3. Analyser les faits observés et formuler des recommandations aux administrations en charge des questions forestières.

4. Matériel, Méthodologie et Composition de l'équipe

4.1. Matériel

Le matériel utilisé pour cette mission était composé de : deux motos tout terrain pour transporter l'équipe et le matériel de la mission, 02 GPS Garmin-Etrex Venture HC ; 03 smartphones pour géo référencer les faits observés ; 01 appareil photo numérique pour filmer les faits observés ; 01 décamètre pour cuber les billes et débités de bois trouvés dans les parcs au moment de la mission et 01 ordinateur portable pour enregistrer et rapporter toutes les informations collectées pendant la mission ; une fiche d'observation pour consigner les faits observés sur les sites en forêt et des guides d'entretien pour des échanges avec les parties prenantes intéressées par la mission.

4.2. Méthodologie

La méthodologie utilisée lors de cette mission a consisté à :

- a) Une recherche/consultation des documents tels que les textes juridiques régissant l'activité forestière, la liste des titres valides publiée par le MINFOF au mois d'avril 2020, l'Atlas forestier interactif 2021 ;
- b) Une communication avec les observateurs communautaires sur le terrain dans l'optique d'adapter les techniques d'investigations et de collecte de données ;

- c) Une réunion technique regroupant tous les membres de l'équipe de mission a été organisée à la veille pour planifier les descentes de terrain et partager les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre et le rapportage de la mission ;
- d) Les investigations dans les chantiers en cours localisés dans les FDN de Mapoubi et Ngwei
2. Les grumes et les bois débités trouvés dans les parcs ont été cubés et filmés et les points GPS capturés enregistrés dans un bloc notes et dans les appareils de collecte.
- e) Toutes les données géo référencées ont été analysées à partir des logiciels Excel, Base Camp et QGIS 2.18.
- f) Tous les bois débités et billes de bois ont été cubés suivant la formule suivante:

Volume d'une bille de bois= $\Pi \times Dm^2/4 \times$ Longueur de la bille soit en abrégé $V= \Pi \times Dm^2 /4 \times L$. Avec V = volume de la bille, Dm = Diamètre moyen et L = longueur de la bille.

NB : Dm est le diamètre moyen= (Diamètre gros bout+Diamètre petit bout)/2 et $\Pi=3,14$.

4.3. Composition de l'équipe

La mission a été effectuée par :

- Un Forestier Cartographe (FODER), chef de mission ;
- Un Expert OI (SUHE), membre ;
- Un technicien forestier (SUHE), membre ;
- Un membre du village comme guide de chaque communauté cible.

5. Résultats obtenus

5.1. Faits observés et imagerie

- **Dans le village Mapoubi** (Arrondissement de Ngwei), une exploitation forestière en débits d'essences diverses dans les forêts du domaine national (FDN) par des individus non identifiés.
 - 122,146 m³ de bois en grumes de différentes essences gisant au sol soit : 115, 1124 m³ d'Ekop Beli (*Berlinia bifoliolata*) et 7,0336 m³ de Padouk 12 m³ (**Voir annexe 1**);



Photo 1: Bille de padouk coordonnées UTM 32 N X : 658089 ; Y : 423900 ; Altitude ; Zone 32N ;
Altitude : 334



Photo 2: Bille d'Ekop beli, coordonnées UTM X: 658097 ; Y : 425746 ;
Zone 32N ; Altitude : 481

- 07 parcs de bois débités de 25,088 m³ de différentes essences dans les FDN soit : 6,4 m³ d'Ekop beli ; 3,2 m³ de Padouk ; 3,968 m³ d'Azobé; 11,52 m³ d'Illomba (**Voir annexe 2**) ;

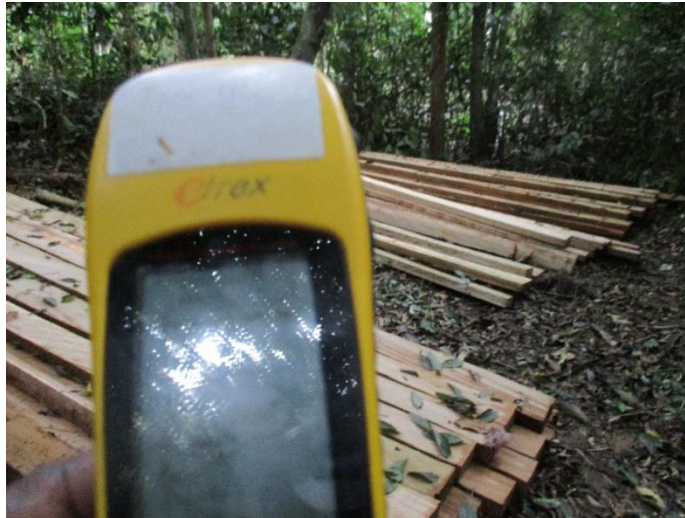


Photo 3: Parc de débités d'Ekop beli, coordonnées UTM X: 658832 ; Y : 425671 ; Zone 32N ; Altitude : 502



Photo 4: Parc de débités d'Illomba, coordonnées UTM X: 658089 ; Y : 423900 Zone 32N ; Altitude : 334

- 02 souches d'Ekop beli ne portant aucune marque dans les FDN



Photo 5: Souche d'Ekop beli non marquée, coordonnées UTM X: 658053; Y : 423943
Zone 32N ; Altitude : 311



Photo 6: Souche d'Ekop beli non marquée, coordonnées UTM X: 655199; Y: 425752 ;
Zone 32N ; Altitude : 146

➤ **Dans le village Ngwei2 (Arrondissement de Pouma)**

- 13 souches non marquées de différentes essences soit : 01 souche de Movingui, 01 souche de Bilinga et 11 souches d'Ekop beli.



Photo 7: Souche de movingui non marquée, coordonnées UTM X: 662060; Y:431239 ;
Zone 32N ; Altitude : 309



Photo 8: Souche d'Ekop beli non marquée, coordonnées UTM X: 661982; Y: 431003 ;
Zone 32N ; Altitude : 715

5.2. Synthèses des entretiens

5.2.1. Entretien avec les membres de la communauté de Ngwei2

Les membres de la communauté de Ngwei2, déclarent que des individus non identifiés, sont installés dans leur forêt depuis plus d'un an et exploitent le bois en débités. Ces individus sont dominés par les communautés Ewondo, Eton et Bamanda. Ils travaillent de nuit comme de jour. En réaction à cela, l'un des membres de la communauté de Ngwei2 a rédigé une lettre de dénonciation (**Voir annexe 5**) qu'il a adressé au Chef de Poste de Contrôle Forestier et Chasse de Pouma pour mettre un terme à ces activités. En l'absence de réaction du Chef de Poste de Pouma, les populations se sont organisées en comité de vigilance en érigeant une barrière sur la piste d'évacuation des bois. Les individus installés dans la forêt ont été convoqués au village pour apporter plus d'explication à leurs activités. Et, face à leur refus de répondre à cette invitation, certains membres de la communauté de Ngwei2 engagés de dénoncer cette activité, se sont regroupé pour investiguer et compter le nombre de chantier et bois débités stockés en forêt. Par la suite, une autre dénonciation a été adressée directement au Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Littoral par appel téléphonique. Informé de ces faits, une mission de contrôle régional est descendue sur le terrain au mois de septembre 2021 saisissant des tronçonneuses et des stocks de bois débités qui sont encore en forêt jusqu'à ce jour faute de moyen de transport. Selon les déclarations des membres de la communauté, l'exploitation serait encore en cours dans les FDN de Ngwei2.

5.2.2. Entretien avec le Sous-préfet de Pouma

Au regard de l'ampleur des activités dans la forêt, la mission a rencontré l'autorité administrative de Pouma. Au cours de l'entretien, le Sous-préfet a déclaré ne pas savoir la présence de ces activités dans son arrondissement. Par la suite, certaines photos des alertes Forestlink et un compte rendu de la réunion avec les populations de Ngwei2 ont été présentés à l'autorité administrative. Au vu de ces faits, l'autorité a tiré l'attention du Chef de Poste de Contrôle Forestier et Chasse (CPCFC) de Pouma au téléphone afin qu'il commette une mission de contrôle sous l'accompagnement des membres de la mission d'OIE. Le CPCFC a donc réuni une équipe de contrôle qui s'est déployée dans la forêt pour saisir tous les stocks de bois débités. La saisie de bois s'est déroulée dans de bonnes conditions, car tous les stocks de bois débités ont été saisis de manière systématique mais abandonné en forêt faute de camion d'évacuation. A la sortie de la forêt, des convocations ont été adressées à deux individus dont l'identité était douteuse compte tenu du fait que les membres de la communauté de Ngwei ne maîtrisent pas

leurs vrais noms. Les convocations et notifications ont été laissées à la chefferie de Ngwei2 entre les mains d'un notable du village. De retour de la forêt, l'équipe de mission d'OIE a fait un compte rendu au Sous-préfet de Pouma qui a instruit tout de suite au chef de village de Ngwei2 d'ériger une fois de plus une barrière sur la piste d'évacuation des bois exploités dans les FDN afin que les exploitants n'aient pas la possibilité d'évacuer le bois saisi. La barrière a été confié à un membre de la communauté de Ngwei 2.

5.2.3. Entretien avec un agent du Poste de Contrôle Forestier et Chasse de Ngwei (Makondo)

Les membres de la mission d'OIE ont fait appel par téléphone au Chef de Poste de Contrôle Forestier et Chasse de Makondo en lui faisant état de la situation sur le terrain. Pour commencer, le Chef de poste voulait savoir dans quelle localité se déroulaient les activités et quelle était l'ampleur des faits observés. Et, au regard de la description des faits présenté par un membre de la mission d'OIE, le Chef de Poste s'est déployé sur le terrain avec l'un de ses agents. Arrivée, sur le terrain, le CPCFC a fait savoir à l'équipe de mission d'OIE que cette zone est fortement impactée par des activités forestières illégales. Selon ses déclarations, les membres de la communauté de Mapoubi sont complices de la coupe illégale de bois dans les forêts du domaine national. Le CPCFC a donc constitué deux équipes qui se sont déployées dans deux sites différentes. Une équipe s'est rendue dans la forêt pour saisir le bois qui était déjà débité tandis que la deuxième équipe est partie du côté du camion qui faisant le transbordement. En fin de compte, l'équipe de contrôle du Poste Forestier de Makondo a mené la filature et a finalement saisi le bois en le laissant en bordure de route faute de camion pour l'évacuer. Mais, malheureusement, selon les déclarations reçues du Chef de Poste de Contrôle Forestier et Chasse de Makondo, les communautés de Mapoubi l'auraient informé du transport frauduleux dans la nuit des bois débités saisis par des individus non identifiés.

5.3. Cartographie des faits observés dans les forêts du domaine national des villages Mapoubi et Ngwei2

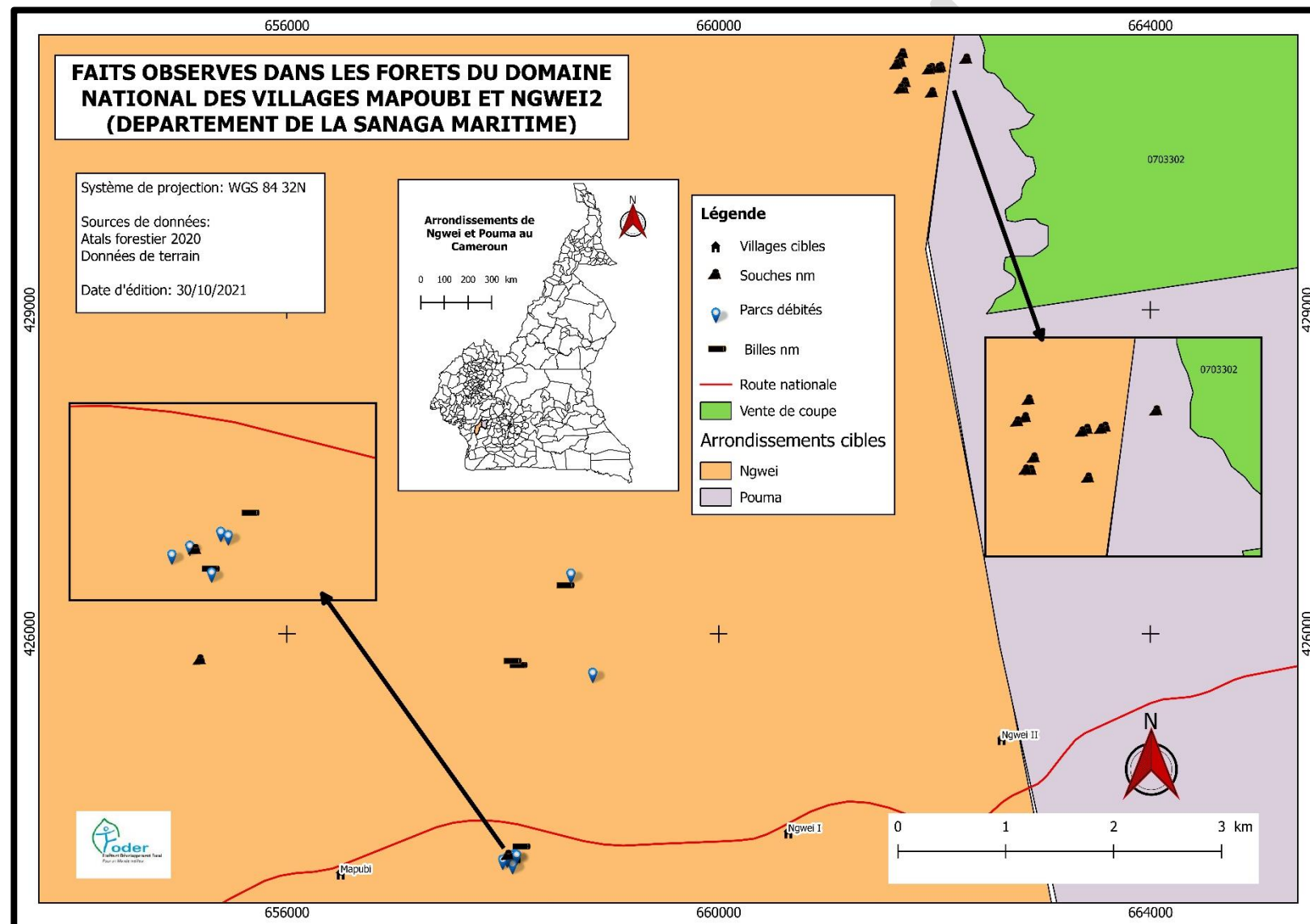


Figure 2 : Carte des faits observés dans les forêts du domaine national des villages Mapoubi et Ngwei2

5.4. Analyse des faits

Au regard de la cartographie des faits observés dans les villages Mapoubi et Ngwei 2 (Voir figures 2), et au terme de la collecte de données de terrain, il ressort que : 122,146 m³ de bois grume de différentes essences gisant au sol soit : 115,1124 m³ d'Ekop Beli (*Berlinia bifoliolata*) et 7,0336 m³ de Padouk ; 07 parcs de bois débités de 25,088 m³ de différents essence soit : 6,4 m³ d'Ekop beli ; 3,2 m³ de Padouk ; 3,968 m³ d'Azobé ; 11,52 m³ d'Illomba ; 15 souches non marquées de différentes essences soit : 01 souche de Movingui, 01 souche de Bilinga et 13 souches d'Ekop beli ont été observées dans les FDN.

Les entretiens avec les membres des communautés locales, le Sous-préfet de Pouma et les CPCFC de Makondo et Pouma confirment la récurrence de ces activités forestières dans les arrondissements de Ngwei et Pouma. Certaines populations exhaucérées par ces activités n'arrêtent pas de dénoncer au travers des appels téléphoniques et des lettres de dénonciation. Mais malheureusement tous les bois saisis par les missions de contrôle des postes forestiers de Makonodo et Pouma sont toujours stockés en forêt. Faute d'évacuer ces bois saisis et de les confier à la garde des chefs des villages, faciliterait leur transport frauduleux par des individus non identifiés comme ce qui s'est passé à Mapoubi.

En somme, toutes ces activités se déroulent dans les FDN des villages Mapoubi et Ngwei2 en violation de la loi forestière n°94/01 du 20 janvier 1994 en ses articles 52⁴ et 53⁵ ; faits reprimés par les articles 156⁶ et 159 de la même loi forestière de 1994.

6. Difficultés rencontrées

L'équipe de mission a été confronté au mauvais état des pistes forestières jalonné de boursier créés par les exploitants. La progression des investigations a été freinée par ce phénomène.

⁴ L'exploitation d'une forêt se fait pour le compte de la commune, en régie, par vente de coupe, par permis, ou par autorisation personnelle de coupe, conformément aux prescriptions d'aménagement approuvées par l'administration chargée des forêts.

⁵ - (1) L'exploitation des forêts du domaine national s'effectue par vente de coupe, par permis ou par autorisation personnelle de coupe.

⁶ .- est puni d'une amende de 200 000 à 1 000 000 francs CFA et d'un emprisonnement d'un (1) mois à six (6) mois ou de l'une seulement de ces peines, l'auteur de l'une des infractions suivantes : l'exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national ou communautaire, en violation des Articles 52, 53 et 54, sans préjudice des dommages et intérêt sur les bois exploités, tels que prévus par l'Article 159

7. Conclusion et recommandations

Les 27 alertes Forestlink transmises sur la plateforme ont confirmé l'analyse des faits réalisés vérifiés sur le terrain. Les faits observés et documentés au cours de la mission d'OIE, démontrent que les activités sont en cours dans les FDN des villages Mapoubi et Ngwei2.

Au total, 122,146 m³ de bois grumes de différentes essences, 07 parcs de bois débités de 25,088 m³ de différents essences et 15 souches non marquées de différentes essences ont été observés au moment de la mission dans les FDN des villages Mapoubi et Ngwei2.

Au regard des faits observés sur le terrain au moment de la mission et des activités en cours, la coordination du SNOIE recommande au Ministre des Forêts et de la Faune de commettre une mission de contrôle dans les arrondissements de Ngwei et Pouma afin de :

- Etablir les responsabilités sur les activités d'exploitation forestière qui se déroulent dans les FDN ;
- Punir les auteurs et les complices conformément aux lois en vigueur.

8. Annexes:

8.1. Annexe 1 : Tableau de présentation des volumes de billes de bois gisant au sol dans les FDN de Mapoubi

X	Y	Altitude	Description	Longueur	n	Dm ²	Volume	TOTAL/Essence (m ³)
658152	425708	502	Bille Ekop beli	15	3,14	4	47,1	115,1124
658097	425746	481	Bille Ekop beli	14	3,14	3,61	39,6739	
658588	426446	623	Bille Ekop beli	5	3,14	3,61	14,16925	
658180	424028	347	Bille Ekop beli	5	3,14	3,61	14,16925	
658089	423900	334	Bille de padouk	14	3,14	0,64	7,0336	7,0336
TOTAL GLOBAL							122,146	

8.2. Annexe 2 : Tableau de données de débités de bois observés dans les FDN de Mapoubi

X	Y	Altitude	Description	Nombre	Longueur	Largeur	Epaisseur	Volume	TOTAL/Essence (m ³)	Villages
658832	425671	502	Parc de 50 pièces Ekop beli	50	5	0,32	0,08	6,4	6,4	Mapoubi
658630	426590	550	Parc de 25pièces de padouk	25	5	0,32	0,08	3,2	3,2	Mapoubi
658110	423993	318	11 pièces Azobé	11	5	0,32	0,08	1,408	1,408	Mapoubi
658127	423985	332	32 pièces Illomba	32	5	0,32	0,08	4,096	11,52	Mapoubi
658089	423900	334	45 pièces Illomba	45	5	0,32	0,08	5,76		Mapoubi
658039	423961	339	13 pièces Illomba	13	5	0,32	0,08	1,664		Mapoubi
657998	423941	255	20 pices Azobé	20	5	0,32	0,08	2,56	2,56	Mapoubi
TOTAL								25,088		

8.3. Annexe 3 : Tableau de données de souches ne portant aucune marque localisées dans les FND

Id	X	Y	Altitude	Description	Villages
1	653041	425627	502	Souche padouk	Ngwei2
2	658053	423943	311	Souche Ekop beli	Mapoubi
3	655199	425752	146	Souche Ekop beli	Mapoubi
4	662060	431239	309	Souche movingui	Ngwei2
5	662299	431315	695	Souche bilinga	Ngwei2
6	661982	431003	715	Souche Ekop beli	Ngwei2
7	662042	431230	481	Souche Ekop beli	Ngwei2
8	661976	431229	664	Souche Ekop beli	Ngwei2
9	661954	431217	664	Souche Ekop beli	Ngwei2
10	661730	431096	600	Souche Ekop beli	Ngwei2
11	661706	431365	601	Souche Ekop beli	Ngwei2
12	661715	431038	620	Souche Ekop beli	Ngwei2
13	661692	431040	789	Souche Ekop beli	Ngwei2
14	661689	431283	927	houpier ekop beli	Ngwei2
15	661653	431264	936	Souche Ekop beli	Ngwei2

8.4. Annexe 4 : Extrait de la liste des titres valides (avril 2020)

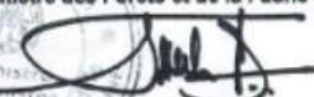
Ministère des Forêts et de la Faune - Direction des Forêts							
TITRES VALIDES AVRIL 2020							
Titres d'Exploitation Attribués aux Exploitants Forestiers: situation Avril 2020							
Titre d'exploitation	N°						
Forêts communales							
Forêts communales attribuées avant le 16 décembre 2011							
	1	388	FC DIMAKO	CRD	13-06-2001	Dimako	16 240
	2	1470	FC MAKENENE	CR MAKEN	2018	MAKENENE	19 915
	3	1475	FC MOLOUNDOU	CRM	11-03-2003	Moloundou	42 612
	4	1476	FC GARIGOMBO	CRGG	04-10-2006	Garigombo	34 199
	5	1478	FC FOKADJUMA	CRT	11-03-2003	Fokadjuma	22 206
	6	1479	FC DJOUM	CD	19-06-2002	DJOUM	15 270
	7	1480	FC MESSONDO	CRMB	04-10-2006	MESSONDO	16 864
	8	1481	FC DZENG	C DZENG	17-09-2010	DZENG	21 212
	9	1482	FC NANGA-EBOKO	CNE	16-11-2009	Nanga Eboko	20 000
	10	1483	FC MINTA	C MINTA	17-09-2010	MINTA	41 087
	11	1484	FC MINDOUNGUE/MESSAMENGA	FC MINDOUNGUE/MESSAMENGA	17-09-2010	MINDOUNGUE/MESSAMENGA	36 706
	12	1485	FC AKOMQ ET EFOULAN	FC AKOMQ ET EFOULAN	17-09-2010	AKOMQ / EFOULAN	17 226
	13	1486	Commune de Ndikinsiki	CN	29-06-2011	Ndikinsiki	20 000
Forêts communales attribuées après le 16 décembre 2011							
	13	1487	Commune d'Ambam	CA	18-02-2013	Ambam	
	14	1488	Commune de Belabo et Diang	CBD	03-06-2014	Belabo / Diang	45 895
	15	1489	Dooum	FC DOUME	23-09-2014	Dooum	69 500
	16	1490	Dooum/Long	DOUM/LONG	12-11-2014	Dooum/Long	45 359
	17	1491	Commune de Mvangan	FC MYANGAN	07-11-2012	Mvangan	34 718
	18	1492	Commune de Lomil	FC LOMIE	08-06-2010	Lomil	33 721
	19	1493	Commune d'Oveng	C OVENG	31-01-2014	Oveng	39 507
	20	1494	commune de Bipindi et Akou 2	FC Bipindi et Akou 2	29-01-2016	Bipindi akou 2	14 871
	21	1495	commune de Bipindi - Lolodorf	FC Bipindi - Lolodorf	29-01-2016	Bipindi Lolodorf	23 204
	22	1496	Commune de Ngambi-Nidou-Nidou	Commune de Ngambi-Nidou-Nidou	13-08-2013	Ngambi Nidou Nidou	47 547
	23	1497	Mengong-Biwang-bulu	Commune de Mengong-Biwang-bulu	28-07-2015	Mengong-Biwang-bulu	20 395
	24	1498	Mvengue	Commune de Mvengue	29-01-2016	Mvengue	15 000
	25	1499	Mintom	Commune de Mintom	31-07-2014	Mintom	36 726
	26	1500	Benghis	Commune de Benghis	17-04-2013	Benghis	41 455
	27	1501	Meyomessi Meyomessala	Commune de Meyomessi-Meyomessala	2016	Meyomessi meyomessala	27 798
	28	1502	Akou 2 Ebolowa	commune Akou 2 Ebolowa et 2	2016	AKOM2 / Ebolowa et 2	8..*
	29	1503	Abong Mbang	CRAM	16-08-2016	Abong Mbang	8..*
	30	1507	Ngoua	Commune Barale de Ngoua	9-08-2017	Ngoua	8..*
	31	1508	Commune de Biwong-bane	Commune Barale de Biwong-bane	2017	Biwong-bane	8..*
	32	1509	Commune de Yagui	Commune de Yagui	2017	Yagui	8..*
	33	1510	Commune de Batouri	CR Batouri	2018	Batouri	8..*
	34	1511	Commune de Ngoula	CR Ngoula	2018	Ngoula	8..*
	35	1512	Commune de Betare Oya	CR Betare Oya	2018	Betare Oya	8..*
	36	1513	Commune de Mengong-Ngoumabong	CR Mengong-Ngoumabong	2019	Mengong-Ngoumabong	8..*
	37	1514	Commune de Salapoumbé	CR Salapoumbé	2019	Salapoumbé	19 915
	38	1515	Commune de Mbong	CR Mbong	2019	Mbong	29 625
			Commune de Bokito	CR Bokito	2020	Mbong	10 000
TOTAL FORETS COMMUNALES							878 572
Titres attribués avant le 16 décembre 2011							
Titre d'exploitation	N°	N° Titre	N° UFA	Attributaire	Année d'attribution	Localisation	Superficie (ha)
Convention d'exploitation définitive	1	1001	09.006	SFF	15-04-1998	Droum-Mintom	59 238
	2	1002	08.006	SFB (BOURAKA) SARL	27-02-1998	Toko	51 430

95	1110	07 004	SEJEB	05-05-2020	Nkamfack	40 000
96	8001	RBLG	ENFO-SPAR	29-01-2020	Boling	300
97	1128	09-028A	CUF	03-05-2016	Alom2	21 886
98	1506	RF SOL	ANAPOR	24-02-2016	Alomounga	1 000
TOTAL CONVENTIONS D'EXPLOITATION						6 354 295
Titre d'exploitation	N° FC	Attributaire	Année d'attribution	Localisation	Superficie (ha)	Prix d'attribution
1	07 02 110	SEPECAM	05-09-2018	Tobassi	2 493	2 500
2	07 02 111	SIENCAM	07-09-2018	Tobassi	2 500	2 484
3	07 02 112	SEPECAM	03-09-2018	Tobassi	2 217	2 500
4	07 02 113	KIEFFER ET CIE	24-05-2019	Tobassi	1 848	8 100
5	07 02 114	SIENCAM	07-08-2019	Nord Makambe	2 500	2 500
6	07 02 116	SEPECAM	07-08-2019	Tobassi	2 500	2 500
7	07 03 303	SOFOCAM	19-09-2016	Marrak-Songhaïlou	978	3 000
8	07 03 316	SOFOCAM	03-07-2017	Marrak-Songhaïlou	1 805	32 500
9	07 03 316	SOFOCAM	03-07-2017	Marrak-Songhaïlou	1 500	2 875
10	07 03 320	SOFOCAM	22-05-2018	Marrak-Songhaïlou	1 620	5 575
11	07 03 321	SOFTMAC	11-04-2018	Marrak-Songhaïlou	891	3 400
12	07 03 336	BOISCAM	03-08-2018	edou	1 000	3 650
13	07 03 337	SEATRANSBOIS	03-08-2018	edou	1 000	4 606
14	07 03 338	CAMWA	03-08-2018	edou	1 000	2 750
15	07 03 340	SEGC	19-10-2018	Makondo	1 892	3 100
16	07 03 350	SOFOCAM	02-11-2018	Marrak-Songhaïlou	906	2 850
17	07 03 351	SOFOCAM	02-11-2018	Ngombe	749	3 000
18	07 03 354	ELOUNGOU	01-11-2019	Marrak-Songhaïlou	736	3 125
19	07 03 360	SABE	01-01-2019	Marrak-Songhaïlou	834	5 200
20	07 03 380	SOFOCAM	07-06-2019	edou	978	3 000
21	07 03 390	CAFECO	09-10-2019	edou	2 500	2 500
22	08 01 237	BAIC	06-09-2017	Aloua	1 898	31 500
23	08 01 238	PERA FORESTIERE	14-09-2017	Nkamong	2 500	52 200
24	08 01 241	KIEFFER ET CIE	03-09-2017	Nangui eboko	2 216	32 500
25	08 01 243	SC'PO	13-09-2017	Lamba-yezeum	2 426	65 000
26	08 01 244	SOBOCA	06-01-2018	Aloua	2 500	15 900
27	08 01 245	APC	06-09-2017	Nangui eboko	2 493	75 000
28	08 01 255	MARTIAL	17-12-2018	Aloua	490	12 750
29	08 01 256	SOBOCAM	11-12-2019	Lamba-yezeum	2 500	2 650
30	08 01 257	SEAC	21-02-2020	Nangui eboko	2 398	15 100
31	08 03 196	ENAC	2017	Bikou	1 650	12 122
32	08 03 228	IFTCA	11-09-2017	Douli	2 481	96 500
33	08 04 401	IFTCA	11-09-2017	Ngombe-Tikar	2 288	82 500
34	08 04 402	ZTN	08-09-2017	Toko	1 800	65 500
35	08 04 410	SEATRANSBOIS	18-07-2017	edou	797	4 606
36	08 04 411	BOISCAM	10-10-2017	Ngombe-Tikar	1 001	3 650
37	08 04 416	ZTN	24-12-2019	edou	2 500	52 000
38	08 04 417	ZTN	24-12-2019	ngombe-tikar	2 500	59 000
39	08 04 420	SMK	03-02-2020	ngombe-tikar	500	3 300
40	08 04 421	SMK	03-02-2020	ngombe-tikar	500	3 300
41	08 04 422	SMK	03-02-2020	ngombe-tikar	500	3 300
42	08 04 423	SMK	03-02-2020	ngombe-tikar	500	3 300
43	08 08 220	HUGUETTE	28-08-2018	Makondo	1 023	3 000
44	08 08 231	HUGUETTE	28-08-2018	Makondo	831	3 100
45	08 08 232	HUGUETTE	28-08-2018	Makondo	1 013	3 000
46	08 08 233	CAFECO	28-01-2019	Makondo	2 500	2 507
47	08 08 300	KIEFFER ET CIE	11-08-2017	Biyouba	2 200	2 000
48	08 08 314	NAMBOIS	26-03-2020	Makondo	500	3 200

104	10 04 309	LA ROSIERE	06-09-2017	Bitaré-aya	1 800	253 500
105	10 04 311	AFC	08-09-2017	Bitaré-aya	1 957	202 500
106	1004320	SALINDJIDA	18-07-2017	yoko	920	4 606
107	1004321	JEAB	07-02-2018	Bitaré-aya	1 020	25 000
108	1004322	ESA	20-02-2018	Lom Pangar	913	22 500
109	1004323	FEEMAM	07-02-2018	Bitaré-aya	1 061	17 000
110	1004324	EQUATOBOIS	07-02-2018	Lom Pangar	1006	25000
111	1004325	GRUMEX	07-02-2018	Lom Pangar	1 032	16 500
112	1004326	EQUATOBOIS	16-02-2018	Lom Pangar	1 003	14 500
113	1004327	STCCF	07-02-2018	Bilabo	971	10 000
114	1004329	EXAF	07-02-2018	Bitaré-aya	1 051	27 000
115	10 04 330	CIC-MMB	07-02-2018	Bitaré-aya	892	15 500
116	10 04 331	CIC-MMB	07-02-2018	Bitaré-aya	976	15 000
117	10 04 332	GFC	07-02-2018	Bitaré-aya	932	17 500
118	10 04 321	JEAB	07-02-2018	Bitaré-aya	1 020	25 000
119	10 04 323	FEEMAM	07-02-2018	Bitaré-aya	1 061	17 000
120	10 04 324	EQUATOBOIS	07-02-2018	Lom Pangar	1 006	25 000
121	10 04 325	GRUMEX	07-02-2018	Lom Pangar	1 032	16 500
122	10 04 326	EQUATOBOIS	16-02-2018	Lom Pangar	1 003	14 500
123	10 04 327	STCCF	07-02-2018	Bilabo	971	10 000
124	10 04 333	STCCF	07-02-2018	Bitaré-aya	1 083	20 000
125	11 02 22	KIEFFER ET CIE	05-09-2017	Ngoul	1 848	8 100
126	11 02 24	UNIPROVINCE	2017	Ngoul	1 735	6 000
127	14 01 001	SMK	22-12-2017	Banyo	2 500	51 000
TOTAL VENTES DE COUPE					180 619	

Yaounde le 29 APR 2020

Le Ministre des Forêts et de la Faune



Jules Doret NDONGO

MINISTRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

8.5. Annexe 5 : Lettre de dénonciation d'un leader de la communauté de Ngwei2

Ngwei II, le 29 Octobre 2020

A

Monsieur le Chef de Poste
Forestier de Pouma

Objet : Requête aux fins d'intervention
contre l'exploitation illégale des forêts.

Monsieur,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute personnalité solliciter
votre intervention pour les motifs suscités.

En effet, les forêts du village Ngwei II sont devenues les pôles
d'exploitation illégale du bois. Certains individus ont fait de ça leurs
activités quotidiennes où les tronçonneuses ronflent en longueur de journée.

Espérant que ma requête attirera votre attention, veuillez recevoir,
Monsieur le Chef de Poste Forestier, l'expression de ma considération
distinguée.

Ampliations :

- Sous-préfecture de Pouma
- Mairie de Pouma
- Archives.